

Règlements du concours de l'Effigie 2027

Carnaval de Québec

Admissibilité

Toute personne détentrice de l'Effigie 2027 âgée de 18 ans ou plus à la date du tirage peut participer au concours, sauf les employés, les membres du conseil d'administration ou du comité de direction du Carnaval de Québec, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés ou qui font partie de leur famille immédiate.

Prix à gagner

Prix à gagner dans le cadre du concours de l'Effigie 2027 :

Séjour pour deux personnes à l'hôtel Entourage sur-le-Lac.

Inclus :

- 2 nuits en suite incluant 4 petits déjeuners (valide pour 2 personnes) ;
- 200 \$ au restaurant L'Ilot, Repère gourmand ;

Valeur totale du prix : 2 000 \$.

Comment participer

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire.

Le formulaire est disponible sur la page du concours de l'Effigie 2027, dans la billetterie et accessible par l'entremise du courriel de confirmation suivant l'achat de l'Effigie 2027.

Réclamation des prix

Le tirage du forfait aura lieu dans la semaine du 15 février 2027 aux bureaux du Carnaval de Québec. Le Carnaval communiquera par courriel avec la personne gagnante le jour même du tirage.

La personne gagnante devra confirmer la réception du courriel d'annonce des résultats dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant l'envoi, à défaut de quoi un autre participant sera pigé.

Pour réclamer son prix, la personne gagnante devra se présenter (ou déléguer un représentant) sur rendez-vous à la réception du Carnaval de Québec, située au 205, boulevard des Cèdres, Québec (QC) G1L 1N8. La date limite pour réclamer le prix est le lundi 26 avril 2027 à 16 h.

Conditions générales

Les prix attribués dans le cadre de ce concours ne sont ni monnayables, ni échangeables, ni transférables, et doivent être acceptés tels que décernés.

Une réservation doit obligatoirement être faite préalablement à la visite. Une carte de crédit sera demandée pour garantir la réservation.

Les politiques de réservation et d'annulation de l'hôtel Entourage sur-le-Lac sont applicables.

Le gagnant et ses invités dégagent de toute responsabilité les organisateurs du concours et ses commanditaires (franchisés, sociétés mères, sociétés affiliées, leurs employés, agents et représentants) de tout dommage de quelque nature que ce soit que les gagnants et leurs invités pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix. Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée pour le prix s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.

En participant à ce concours, les personnes sélectionnées autorisent le Carnaval de Québec et Entourage sur-le-Lac à utiliser, si requis, leur nom, photographie, image, déclarations relatives au prix, lieu de résidence et/ou voix à des fins publicitaires ou promotionnelles, et ce, sans rémunération.

En participant à ce concours, les participants autorisent également le Carnaval de Québec et Entourage sur-le-Lac à envoyer des courriels à l'adresse utilisée pour l'inscription. Le détenteur de cette adresse peut se désabonner de la liste d'envoi à tout moment.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Effigie 2027 Contest Rules

Québec Winter Carnival

Eligibility

Any Effigie 2027 buyer, aged 18 or over at the date of the draw, is eligible to participate in the contest, except employees, members of the board of directors, or members of the management committee of the Québec Winter Carnival, as well as individuals with whom they reside or who are part of their immediate family.

Prizes

Prize available as part of the Effigie 2027 contest:

A getaway for two at the Entourage sur-le-Lac Hotel.

Includes:

- Two nights in a suite, including four breakfasts (valid for two people);
- A \$200 voucher at L'Ilot – Repère gourmand restaurant;

Total prize value: \$2,000.

How to Enter

To enter, simply complete the form.

The form is available on the Effigie 2027 contest page, at the ticket office and through the confirmation email sent after purchasing the Effigie 2027.

Prize Claim

The draw for the package will take place during the week of February 15, 2027, at the offices of the Québec Winter Carnival. The Carnival will contact the winner by email on the day of the draw.

The winner must confirm receipt of the winner notification email within five (5) business days of its transmission, failing which another entrant will be selected.

To claim the prize, the winner must appear in person (or delegate a representative) by appointment at the Québec Winter Carnival's reception office, located at 205 Boulevard

des Cèdres, Québec, QC G1L 1N8. The deadline to claim the prize is Monday, April 26, 2027, at 4 PM.

General Conditions

Prizes awarded as part of this contest are not redeemable for cash, non-exchangeable, and non-transferable. They must be accepted as awarded.

A reservation must be made in advance. A credit card will be required to guarantee the reservation.

The reservation and cancellation policies of the Entourage sur-le-Lac Hotel apply.

The winner and their guest release the contest organizers and sponsors (franchisees, parent companies, affiliates, employees, agents, and representatives) from any liability for any damages of any kind that the winner or their guest may suffer as a result of accepting or using the prize. To be declared a winner, the selected person must sign a declaration and liability waiver form.

By entering this contest, selected participants authorize the Québec Winter Carnival and Entourage sur-le-Lac to use, if required, their name, photograph, image, statements related to the prize, place of residence, and/or voice for advertising or promotional purposes, without compensation.

By entering this contest, participants also authorize the Québec Winter Carnival and Entourage sur-le-Lac to send emails to the address provided at registration. The holder of that email address may unsubscribe from the mailing list at any time.

Any dispute regarding the organization or conduct of this promotional contest may be submitted to the *Régie des alcools, des courses et des jeux* for a ruling. Any dispute regarding the awarding of a prize may be submitted to the *Régie* solely for the purpose of helping to settle the issue.